

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2020/05/14/2020041398/justel>

Dossier numéro : 2020-05-14/11

Titre

14 MAI 2020. - Arrêté ministériel portant l'agrément de Convivialités ASBL en tant qu'entreprise sociale

Source : REGION DE BRUXELLES-CAPITALE

Publication : Moniteur belge du 25-05-2020 page : 37345

Entrée en vigueur : 25-05-2020

Table des matières

Art. 1-3

Texte

Article [1er](#). Convivialités ASBL est agréée en tant qu'entreprise sociale et plus spécifiquement en tant qu'Entreprise Sociale et Démocratique (ESD).

[Art. 2](#). Le présent agrément est accordé pour une durée de deux ans.

[Art. 3](#). Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa publication au Moniteur belge.